

**Maître Hubert ROUSSEL - Cabinet ROUSSEL - CABAYE**

**Avocat**

11 A, rue Armény - 13006 MARSEILLE

Tél. : 04.91.33.14.59 - site internet : [www.rousselcabaye.fr](http://www.rousselcabaye.fr)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**D'UN APPARTEMENT** d'une superficie loi Carrez de **67,92 m<sup>2</sup>**, avec loggia sur cuisine d'une surface de **4,50 m<sup>2</sup>** et loggia sur séjour d'une surface de **5,15 m<sup>2</sup>**, situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment A2 dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé « La Bastide » sis à MARSEILLE (13013), quartier Saint-Just, 27, traverse des Cyprès.

**MISE A PRIX : 40.000 €**

**Visite le Mardi 8 Octobre 2019 de 10 h à 11 h**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 17 OCTOBRE 2019 à 9 h 30 du matin** à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, dans les locaux du Tribunal d'Instance, Palais Monthyon, Salle Borély, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

**DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :**

Un appartement **lot numéro 26** situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment A2, dépendant d'un ensemble immobilier soumis au statut de la copropriété dénommé « La Bastide », comportant 220 lots, sis à MARSEILLE (13<sup>ème</sup>), quartier Saint-Just, Avenue Corot et Traverse des Cyprès, cadastré lieudit « AV COROT » section 888 A n° 36 pour 4 a 25 ca, et section 888 A n° 44 pour 1 ha 31 a 38 ca.

L'appartement, plus amplement décrit dans le procès-verbal descriptif annexé au cahier des conditions de la vente, comporte : hall d'entrée,

salle de séjour, cuisine, couloir de dégagement, penderie, deux chambres, salle de bains, et WC. Il a une superficie loi Carrez totale de 67,92 m<sup>2</sup>, et comporte en outre une loggia sur cuisine d'une surface de 4,50 m<sup>2</sup>, et loggia sur séjour d'une surface de 5,15 m<sup>2</sup>.

Il résulte du procès-verbal descriptif du 6/12/2018 annexé au cahier des conditions de vente, qu'au moment de sa réalisation l'appartement était entièrement meublé mais n'était plus habité.

Par ailleurs, lors de la réalisation des diagnostics

immobiliers obligatoires intervenue le 12/07/2019, Me Christian REBUFFAT, Huissier de Justice associé à Marseille, a constaté que le propriétaire avait « commencé les opérations de déménagement ».

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de la situation d'occupation.

Le syndic de la copropriété est la SARL D4 IMMOBILIER sis à MARSEILLE (13009), 7, impasse du Pistou.

Pour permettre l'application des dispositions de l'article L 721-1-3° du Code de la Construction et de l'Habitation, le poursuivant a interrogé le syndic de la copropriété, qui l'a notamment informé que :

- le montant des charges des deux dernières années s'est élevé à 1.145,96 € (comptes au 30/09/2017) et à 1.109,11 € (comptes au 30/09/2018),
- il n'existe pas de procédure en cours sur le fondement des articles 29-1 et suivants de la loi du 10/07/1965.

#### **A LA REQUETE DE :**

La **SOCIETE GENERALE**, société anonyme au capital de 1.009.897.173,75 euros, dont le siège social est à PARIS (9ème), 29, boulevard Haussmann, identifiée au SIREN sous le numéro 552 120 222, et immatriculée au RCS de Paris, poursuites et diligences de son Pôle Service Clients à MARSEILLE, Service Recouvrement, 7, boulevard de Dunkerque, Immeuble Le Grand Large, CS 10406, 13572 MARSEILLE Cedex 02, agissant poursuites et diligences de son représen-

tant légal y domicilié,

Poursuivant la vente, pour laquelle domicile est élu à MARSEILLE (13006), 11 A, rue Armény, au cabinet de **Me Hubert ROUSSEL**, avocat au barreau de ladite ville, qui se constitue pour elle et la représente.

#### **Les enchères sont recevables uniquement :**

\* si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE,

\* si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 euros, établi à l'ordre de : Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

Pour consulter le cahier des conditions de la vente, il convient de s'adresser au greffe du Tribunal de Grande Instance de Marseille, dans les locaux du Tribunal d'Instance, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, à l'accueil situé au rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

**Pour renseignements** s'adresser à Mes ROUSSEL et CABAYE, avocats, 11 A, rue Armény, 13006 MARSEILLE (04.91.33.14.59), les lundi, mardi et jeudi de 16 h à 17 h, ou consulter le site internet du cabinet : **[www.rousselcabaye.fr](http://www.rousselcabaye.fr)**

A Marseille, le 2 septembre 2019

**Me Hubert ROUSSEL**